

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an **deux mil vingt et un**, le **neuf** du mois de **décembre**, le Conseil communautaire de COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE, dument convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à la **maison des associations** située à **Combronde**, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Président,

**Date de convocation : 3 décembre 2021**

### **Présents :**

**Membres Titulaires :** MM. & Mme ANTUNES Fernand, BALY Franck, BARÉ Michaël, BERTIN Christine, BISCARAT Catherine, BLANC Sébastien, BONNET Grégory, BOULEAU Bernard, CANUTO Stéphane, CAUDRELIER-PEYNET Valérie, CHAMPOUX Nathalie, CHARBONNEL Pascal, DA SILVA José, DA SILVA Sidonio, DOSTREVIE Corinne, FABRE Jean-Louis, GALTIER Jean-Michel, GARRACHON Annie, GAY Laetitia, GENDRE Martial, GEORGES Denis, GRIVOTTE Jean-Michel, GUILLOT Sébastien, LANGUILLE André, LESCURÉ Bernard, MANUBY Didier, MARTIN Roland, PERRET Delphine, PERRIN Julien, PIEUCHOT-MONNET Chantal, POUZADOUX Jean-Paul, RAFFIER Christian, RAYNAUD Dominique, ROGUET François, ROUGIER Laetitia, SCHIETTEKATTE Charles, SOULIER Gérard, VENEULT Gérard.

**Membres suppléants avec voix délibérative :** Mme CLEMENT Julie (suppléante de M. CRISPYN Guillaume) et M. Paul LASSET (suppléant de MUSELIER Jean-Pierre).

**Procurations :** Mme MEGE Isabelle à Mme GARRACHON Annie, M. FRADIER Alain à M. GUILLOT Sébastien, M. HARDOUIN Frédéric à M. BLANC Sébastien, M. COUCHARD Olivier à M. DA SILVA José, Mme DESGEORGES Céline à M. RAYNAUD Dominique, M. ESPAGNOL Alain à Mme BERTIN Christine et Mme LEFOUR Maryse à M. PERRIN Julien.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Nombre de membre en exercice : 47**

**Nombre de personnes présentes : 40**

**Nombres de suffrages exprimés : 47 dont 7 procurations**

Il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, **Mme Christine BERTIN** est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

### **Compte-rendu des délégations du Président**

La liste des décisions a été envoyée en amont de la séance, en même temps que la note de présentation des dossiers.

Aucune observation n'est faite.

✓ **DECISION DU PRESIDENT N°2021-185 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A XXX VOLET « LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE » DU PIG**

Une subvention de 800 € est attribuée à xxx, situé dans la catégorie « ressources très modestes » – xxx, 63440 SAINT-REMY-DE-BLOT au titre de la prime forfaitaire aux travaux accordée par la Communauté de communes « *Combrailles, Sioule et Morge* » dans le cadre du volet « lutte contre la précarité énergétique » du PIG.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2021-186 POSE DE SOL SOUPLE - OFFICE DU BATIMENT LA PASSERELLE – BROUSSE

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise BROUSSE, BP 24 - 63700 ST ELOY LES MINES, pour le changement du sol souple de l'office du bâtiment la Passerelle en raison de son mauvais état d'un montant de 1280,00€ HT soit 1 536,00€ TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2021-187 ACHAT CHAUFFAGE AIR PULSE D'APPOINT – PONT LA GANNE – MANUTAN COLLECTIVITE

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise MANUTAN COLLECTIVITE, Avenue du 21<sup>ème</sup> siècle – 95 500 GONESSE, pour acheter un chauffage à air pulsé pour le local des services techniques situé au lieu-dit Le Pont la Ganne à Manzat, d'un montant de 2 315,00 € HT soit 2 778,00 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2021-188 INSTALLATION FERME-PORTE SUR PORTE DE SECOURS – CANTINE GIMEAUX – FB MENUISERIE

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise FB Fermeture du Bâtiment – 51, Avenue Etienne Clémentel – 63 460 COMBRONDE, pour changer le ferme-porte sur la porte de secours de la cantine scolaire de Gimeaux, d'un montant de 537,00 € HT soit 644,40 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2021-189 ACHAT ORDINATEURS PORTABLES ET LICENCES OFFICE – SERVICE DEVELOPPEMENT ET SIEGE – XEFI

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise XEFI Informatique, 2, Allée Alan Turing – 63 170 AUBIERE, pour l'achat de deux ordinateurs portables avec l'installation d'une licence Office pour le service développement économique ainsi que le siège, d'un montant total de 2 065,25€ HT soit 2 478,30 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2021-190 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A XXX VOLET « AUTONOMIE ET MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES » DU PIG

Une subvention de 550 € est attribuée à xxx, situé dans la catégorie « ressources très modestes » – xxx, 63410 VITRAC au titre de la prime forfaitaire aux travaux accordée par la Communauté de communes « *Combrailles, Sioule et Morge* » dans le cadre du volet « autonomie et maintien à domicile des personnes âgées et handicapées » du PIG.

✓ DECISION DE PRESIDENT N°2021-191 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE – CAISSE EPARGNE AUVERGNE

La CAISSE EPARGNE AUVERGNE LIMOUSIN 63 rue Montlosier à Clermont Ferrand, est retenue pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie, dans les conditions suivantes :

- Montant maximum : 500 000 €
- Taux d'intérêt fixe : 0,45 %
- Commission d'engagement : 0,10% du montant
- Commission de non-utilisation : 0,10% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages du mois, payable selon les mêmes modalités que le paiement des intérêts
- Modalités de remboursement : Paiement mensuel des intérêts par débit d'office, et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
- Durée du contrat : 12 mois

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2021-192 ANNULE ET REMPLACE DECISION 2021-159 RACHAT DE MATERIEL SCENIQUE – CINEMA LA VIOUZE - FOYER RURAL LES ANCIZES COMPS

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition du Foyer Rural Les Ancizes Comps – 18 rue du Boucheix – 63770 LES ANCIZES COMPS, pour le rachat de l'ensemble de leur matériel scénique destiné au cinéma La Viouze. Au vu de la collaboration entretenue depuis des années, le foyer rural nous cède les biens au montant de 2 500,00 € TTC, au lieu d'un montant estimatif, fait par des professionnels de 3 198,40 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2021-193 ACHAT TAPIS HALL ENTREE - PISCINE ST GEORGES DE MONS – CLERMONT CHIMIE

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise CLERMONT CHIMIE DISTRIBUTION sise Zac de la Novialle, 14, rue de la Serre – 63 670 LA ROCHE BLANCHE, pour l'achat de tapis pour le hall d'entrée du Centre Aquatique Intercommunal de St Georges de Mons, d'un montant de 551,90 € HT soit 662,28 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2021-194 ACHAT VENTILATEUR CAISSON CHAUD- RESTAURATION COLLECTIVE COMBRONDE – ADS

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise ADS sise rue Fernand Forest – 63 370 LEMPDES, pour acheter un ventilateur pour caisson chaud pour la restauration collective de Combronde (Budget Restauration collective : Siret n° 20007209800219 pour la dématérialisation), d'un montant de 625,00 € HT soit 750,00 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2021-195 ACHAT SOUFFLEUR DE FEUILLES – SERVICES TECHNIQUES – JOEL MOTOCULTURE

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise JOEL MOTOCULTURE, Zone Industrielle – Route de Queuille – 63 780 ST GEORGES DE MONS pour effectuer l'achat d'un souffleur de feuilles afin de faciliter le travail des agents des services techniques, d'un montant de 657,50 € HT soit 789,00 € TTC.

**Compte-rendu des délégations du Président – Décisions relatives aux emplois non permanents**

ARH2021562	Ar création poste saisonnier du 22/12/21 au 30/12/21-46.5h	RESTAU COLLECTIVE	Par délégation	SAIS2021/189
ARH2021563	Ar création poste saisonnier du 4/1/22 au 3/1/23-35/35ème	RESTAU COLLECTIVE	Par délégation	TEMP2021/044
ARH2021566	Ar création poste saisonnier du 23/11/2021 au 26/11/2021-11.75 heures	ENF. JEUNESSE	Par délégation	SAIS2021/190

**Ajout de points à l'ordre du jour**

Sans objet.

**Principales décisions du Conseil d'Administration du CIAS (pour information)**

**1 Pôle EHPAD**

➤ **COVID-19**

EHPAD des ANCIZES :

L'EHPAD est touché par la COVID-19 depuis le 26 novembre. Cela a débuté par les résidents.

A ce jour, 26 résidents sur 33 sont testés positifs :

-21 résidents n'ont aucun signe clinique (schéma vaccinal complet)

- 3 résidents sont fatigués (1 non vacciné et 2 ont reçu une seule dose de vaccin)
- 3 résidents sont dans un état préoccupant (2 non vaccinés et 1 a reçu une seule dose)

3 agents ont été testés positifs depuis le 2 décembre (sans forme grave)

Des tests sont pratiqués tous les 7 jours pour les résidents négatifs.

Nous sommes en relation avec l'équipe mobile d'hygiène et l'ARS.

Les résidents négatifs, non vaccinés ou sans schéma vaccinal complet sont isolés dans leur chambre, les résidents positifs peuvent déjeuner ensemble le midi à compter de ce jour conformément aux recommandations de l'équipe mobile d'hygiène et de gériatrie.

EHPAD de Manzat :

1 agent testé positif mais qui n'a pas eu de contact à risque depuis.

Pas d'apparition de symptôme pour les agents ou les résidents.

EHPAD de Combronde :

Le contexte sanitaire avec la recrudescence de la transmission de la COVID-19, nous contraint à reporter le goûter de Noël prévu avec les familles dans tous les établissements. Un moment de convivialité sera maintenu pour les résidents dans l'attente de pouvoir les réunir avec leur famille.

#### ➤ **Futur EHPAD des Ancizes-Comps**

La publication de l'avis d'appel public à concurrence pour les travaux de construction de l'EHPAD des Ancizes-Comps a été lancée le 3 décembre. La date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents est fixée au 7 janvier 2022 à 12h00. La date limite pour la remise des offres est fixée au 17 janvier 2022 à 12h00 au plus tard.

## **2 PÔLE SOLIDARITÉ ET SANTÉ**

#### ➤ **Banque alimentaire - collecte nationale**

Le CIAS Combrailles, Sioule et Morge a participé à la collecte nationale de la Banque Alimentaire. La collecte a eu lieu du 26 au 28 novembre 2021 à :

- Intermarché (Combronde),
- Netto (Les Ancizes-Comps),
- Vival (Manzat).

Durant ces 3 journées, un peu plus de 2 tonnes de denrées alimentaires ont été récoltées grâce à la mobilisation de plus de **60 personnes** (les Membres du CIAS, des CCAS, les élus...) et à la générosité du public.

Cette collecte permettra au CIAS de délivrer des colis aux personnes en situation précaire résidant sur le territoire selon le fonctionnement de la Banque alimentaire du Pôle solidarité.

Le CIAS remercie chaleureusement les trois supermarchés, ainsi que l'ensemble des participants à la collecte (donateurs, élus, membres du CIAS...) pour leur contribution, leur implication et leur solidarité.

➤ **Journées ponctuelles de vaccination sur le territoire**

Des journées ponctuelles de vaccination sont organisées sur notre territoire. Celles-ci sont portées par le SMADC en coordination avec l'ARS, les mairies et le CIAS. Ces journées auront lieu sur les communes de Saint Georges de Mons, Combronde, Manzat et les Ancizes-Comps.

Elles s'adressent à **toutes personnes de plus de 30 ans qui ont reçu leur dernière injection depuis au moins 5 mois**. Le vaccin proposé est **Moderna**.

Cette nouvelle campagne se déroule sur inscription :

- Saint-Georges-de-Mons **le vendredi 10 décembre** : 14h-19h à la salle des fêtes,
- Combronde **le mardi 14 décembre** : 14h -19h à la maison du peuple,
- Manzat **le jeudi 16 décembre** : 14h -19h à la salle polyvalente,
- Ancizes-Comps **le vendredi 17 décembre** : 14h -19h au foyer rural.

La prise de rendez-vous est possible directement via la plateforme internet [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr) ou au centre d'appel au numéro suivant : 07 88 13 54 30.

Les services du CIAS restent à disposition pour toute demande d'information.

**SERVICES FONCTIONNELS**

**D202112001      Modificatif du tableau des effectifs**

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs pour prendre en compte les modifications suivantes :

Service	Catégorie	Cadre d'emploi	Ouverture / fermeture	Motif	Date
Aménagement et développement	Catégorie C	Adjoint administratif	Ouverture Poste à 35/35eme	Renforcement / consolidation du service ADS	01/01/2022
Services fonctionnels	Catégorie A	Attaché territorial	Ouverture Poste à 35/35eme	Recrutement DRH / Adjoint au DGS	01/01/2022
Services fonctionnels	Catégorie A	Attaché territorial principal	Fermeture Poste à 35/35eme	Poste vacant suite départ DRH	01/01/2022
Enfance Jeunesse	Catégorie C	Adjoint d'animation	Ouverture Poste à 35/35eme	Augmentation des besoins	01/01/2022
Enfance Jeunesse	Catégorie C	Adjoint d'animation	Fermeture Poste à 17/35eme	Poste vacant suite à augmentation du temps de travail	01/01/2022

Par conséquent le tableau des effectifs modifié au 01 janvier 2022 de la communauté de communes est le suivant :

SERVICES / BUDGET	Nombre de postes ouverts (Effectif budgétaire)	Somme de ETP (postes ouverts)
<b>AMENAGEMENT TERRITORIAL</b>	<b>7</b>	<b>7,0</b>
<b>Adjoint administratif</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Attaché</b>		
POSTE A 35/35eme	4	4,0
<b>Attaché principal</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Attaché territorial</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>CDC- Pôle SF</b>	<b>28</b>	<b>25,1</b>
<b>Adjoint administratif</b>		
POSTE A 28/35eme	1	0,8
POSTE A 35/35eme	7	7,0
<b>Adjoint technique</b>		
POSTE A 30/35eme	1	0,9
POSTE A 18/35eme	1	1,0
<b>Adjoint technique principal 1ère classe</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Adjoint technique principal 2e cl</b>		
POSTE A 9,1/35eme	1	0,3
<b>Agent de maitrise</b>		
POSTE A 35/35eme	2	1,0
<b>Ingénieur principal</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Rédacteur principal 1 cl</b>		
POSTE A 35/35eme	3	3,0
<b>Technicien</b>		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
<b>Adjoint administratif principal 1 cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Adjoint technique principal 2è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
<b>Adjoint administratif principal 1è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Adjoint administratif principal 2è cl</b>		
POSTE A 32,5/35eme	1	0,9
<b>Adjoint administratif principal de 2ème cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Attaché territorial</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Rédacteur principal de 2è cl</b>		
POSTE A 8/35eme	1	0,2
<b>CULTURE</b>	<b>10</b>	<b>9,1</b>
<b>Adjoint du patrimoine</b>		
POSTE A 20/35eme	1	0,6
POSTE A 35/35eme	1	1,0

<b>Adjoint technique</b>		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
<b>Agent social</b>		
POSTE A 17/35eme	1	0,5
<b>Attaché</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Assistant de conservation du patrimoine principal 2 cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2eme classe</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Adjoint du patrimoine principal 1 cl</b>		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
<b>ENFANCE JEUNESSE</b>	<b>61</b>	<b>45,7</b>
<b>Adjoint d'animation</b>		
POSTE A 20/35eme	2	1,1
POSTE A 24/35eme	1	0,7
POSTE A 28,54/35eme	1	0,8
POSTE A 28/35eme	6	4,7
POSTE A 3,98/35eme	1	0,1
POSTE A 30/35eme	4	3,5
POSTE A 32/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	10	10,0
POSTE A 6,66/35eme	1	0,2
POSTE A 7/35eme	1	0,2
POSTE A 15/35eme	1	0,4
POSTE A 2/35eme	3	0,2
POSTE A 18/35eme	1	0,5
POSTE A 5/35eme	1	0,1
POSTE A 21/35eme	1	0,7
POSTE 18/35eme	1	0,5
POSTE A 22/35eme	1	0,6
POSTE A 27/35eme	1	0,8
POSTE A 7.5/35eme	1	0,2
<b>Adjoint d'animation principal 2e cl</b>		
POSTE A 35/35eme	2	1,9
<b>Adjoint technique</b>		
POSTE A 23,65/35eme	1	0,7
POSTE A 19.5/35eme	1	0,6
<b>Adjoint administratif principal 1 cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Adjoint d'animation principal 2è cl</b>		
POSTE A 24/35eme	1	0,7
POSTE A 30/35eme	1	0,9
POSTE A 31/35eme	1	0,9
<b>Adjoint d'animation principal 1e cl</b>		
POSTE A 31/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	3	3,0
<b>Adjoint d'animation</b>		
POSTE A 19/35eme	1	0,5

POSTE A 18/35eme	1	0,5
<b>Rédacteur principal 1ère classe</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Adjoint d'animation</b>		
POSTE A 35/35eme	2	1,9
<b>Auxiliaire de puériculture principal 1 cl</b>		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
<b>Agent social principal 1 cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Rédacteur principal 2è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>	<b>8</b>	<b>7,9</b>
<b>Adjoint technique</b>		
POSTE A 33/35eme	1	0,9
<b>Educateur des APS</b>		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
<b>Educateur des APS principal 1ère classe</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Adjoint technique principal de 2è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Adjoint technique principal 1re cl</b>		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
<b>Educateur des APS principal 2è classe</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>RESTAURATION COLLECTIVE</b>	<b>30</b>	<b>23,5</b>
<b>Adjoint technique</b>		
POSTE A 20/35eme	1	0,6
POSTE A 24/35eme	1	0,7
POSTE A 31/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	8	8,0
POSTE A 7/35eme	1	0,2
POSTE A 15/35eme	1	0,4
POSTE A 9/35eme	1	0,3
POSTE A 16,31/35eme	1	0,5
POSTE A 10.5/35eme	1	0,3
<b>Adjoint technique principal 1ère classe</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>APPRENTI</b>		
POSTE A 35/35eme	0	0,0
<b>Adjoint technique principal 2è cl</b>		
POSTE A 19/35eme	1	0,5
POSTE A 20/35eme	1	0,6
POSTE A 27,84/35eme	1	0,8
POSTE A 28/35eme	1	0,8
POSTE A 29,25/35eme	1	0,8
POSTE A 35/35eme	3	3,0
POSTE A 26,07/35eme	1	0,7
<b>Adjoint technique principal 1è cl</b>		

POSTE A 32/35eme	1	0,9
<b>Adjoint technique principal de 2è cl</b>		
POSTE A 28/35eme	1	0,8
<b>Adjoint technique principal 1è classe</b>		
POSTE A 26/35eme	1	0,7
<b>Adjoint d'animation</b>		
POSTE A 30/35eme	1	0,9
<b>(vide)</b>		
<b>Total général</b>	<b>144</b>	<b>118,23</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les ouvertures et fermetures de postes telles que présentée ci-dessus
- APPROUVE le tableau des effectifs au 01/01/2022

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

## AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT

### D202112002 Parc de l'Aize ZAC 1 Modification du cahier des charges ZAC 1

Par arrêté en date 25 avril 2019, le Comité syndical du Parc de l'Aize a été dissous et la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge a repris la gestion du parc de l'Aize ZAC 1.

La dernière révision du cahier des charges de la ZAC 1 du parc de l'Aize datant du 25 juin 2015, celui-ci faisait encore référence au Comité Syndical du Parc de l'Aize, le SyMPA.

Une mise à jour est donc nécessaire afin d'identifier la communauté de commune Combrailles Sioule et Morge comme organe compétant en lieu et place du SyMPA pour la gestion de la ZAC1 du parc de l'Aize.

Par ailleurs, certains articles du cahier des charges générales du Parc de l'Aize ZAC1 nécessitent une mise à jour afin d'être en conformité avec les droits, charges et obligations réellement prévues pour les acquéreurs et vendeurs d'un lot sur la ZAC 1 du parc de l'Aize.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- ARTICLE 1/ DECOUPAGE ET ACTIVITES AUTORISES : augmentation de la tolérance de 10 à 20 % sur la surface minimale des lots qui reste de 10 000 m<sup>2</sup>
- ARTICLE 11/ DESSERTE DES LOTS : suppression de l'article sur le revêtement définitif des voies (sans objet)
- ARTICLE 16/ ENTrees DES LOTS, CLOTURES ET ESPACES VERTS : suppression de l'obligation faite à la communauté de communes de prendre en charge le muret technique (qui comprend *les coffrets techniques de raccordement aux réseaux*) implanté en limite de lot, ainsi que l'obligation faite à la communauté de communes de plantations de haies à l'intérieur du lot
- ARTICLE 17/ PUBLICITE ET AFFICHAGE : suppression de l'obligation faite à la communauté de communes de réaliser le plan d'information général à l'entrée du Parc de l'Aize.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification du cahier général de cession de terrains sur la ZAC 1

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112003 ZA La Varenne compromis de vente avec M. DAFOUR (Combronde Automobiles)**

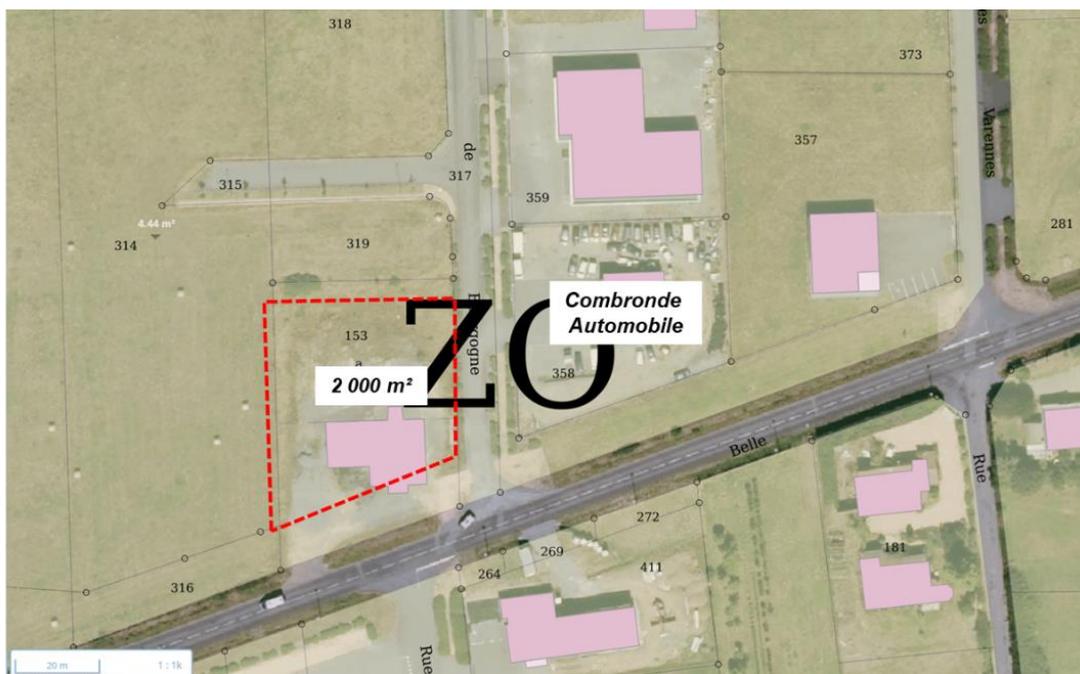
Combronde automobile est une entreprise de 8 employés implantée sur la zone de La Varenne depuis 2012, qui a une activité de garage, remorquage automobile et vente de véhicules d'occasion. L'activité de remorquage est en développement notamment grâce à la position stratégique de Combronde aux portes de l'autoroute.

Combronde automobile a signé un contrat de partenariat avec une agence de location de voiture, ADA Location, et doit devenir, à partir de décembre 2021, un point relais de cette agence. Ce nouveau contrat devrait lui permettre de créer 2 emplois.

Le propriétaire du garage, Stéphane DAFOUR, a contacté la communauté de communes afin d'acquérir le terrain d'une superficie d'environ 2000 m<sup>2</sup> situé face à son entreprise actuelle.

Par délibération en date du 25 novembre 2021, le conseil communautaire a fixé le prix de vente des terrains en façade de RD à 26 € HT / m<sup>2</sup>. Monsieur DAFOUR a accepté l'offre de prix à 26 Euros HT /m<sup>2</sup>.

L'esquisse de division du terrain est la suivante :



Le terrain cédé de 2 000 m<sup>2</sup> est à prendre dans les parcelles ZO 153 et ZO 314.

Le bornage de la parcelle sera effectué après signature du compromis de vente.

Le prix de vente prévisionnel est de 52 000 € HT. Le prix de vente qui figurera à l'acte authentique résultera de l'application à la surface réelle du terrain après bornage, du prix unitaire de 26,00 € HT/m<sup>2</sup>.

Les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Il est également convenu que la réalisation par acte authentique pourra avoir lieu au profit de « Stéphane DAFOUR », soit au profit de toute autre personne physique ou morale que ce dernier se réserve de désigner sous réserve d'acceptation par la communauté de communes ; mais dans ce cas, il restera solidairement obligé, avec la personne désignée, au paiement du prix et à l'exécution de toutes les conditions de la vente.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE DE DONNER une suite favorable à la demande de M. Stéphane DAFOUR,
- DECIDE DE CEDER un terrain d'une superficie d'environ 2 000 m2 (cette surface étant définitivement arrêtée après bornage du lot) à prendre dans deux parcelles de terrain à bâtir sis lieu-dit « Varenne », cadastré section ZO n°314 et ZO 153, suivant document d'arpentage à établir par un géomètre au frais du VENDEUR,
- DECIDE DE FIXER le prix à 26 € HT / m<sup>2</sup> soit un prix de vente prévisionnel de 52 000 € HT à M Stéphane DAFOUR ou à tout autre entité qu'il aura désigné,
- AUTORISE M. le Président, ou le Vice-président délégué, à signer le compromis de vente,
- AUTORISE M. le Président, ou le Vice-président délégué, à signer l'acte authentique de vente dès que les conditions seront réunies,
- AUTORISE M. le Président à signer tous les actes à intervenir pour la vente de la parcelle sus désignée.

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

M. Gérard VENAULT demande si la parcelle cadastrée section ZO numéro 319 restera accessible après la vente de la parcelle ZO 314.

M. Michael BARE, Vice-président, confirme que la parcelle ZO 319 ne se trouvera pas enclavée car elle est desservie et accessible par la voirie existante.

**D202112004      Modification des délégués au comité de programmation Leader (collège privés)**

Suite à la démission de M BOULAIS, il est nécessaire de procéder à son remplacement. M BOULAIS faisait partie du « collège privé ». Il est proposé de nommer Nicolas MARTIN

Par ailleurs M DE GOURCUFF a fait savoir qu'il proposait que sa fille, Mme DE GOURCUFF Pauline qui va le remplacer au sein de la société, prenne sa place au comité de programmation.

La liste modifiée des membres nommés serait la suivante :

<b>Titulaire</b>	<b>Monsieur</b>	<b>MARTIN</b>	<b>Nicolas</b>
Suppléant	Monsieur	MEUNIER	Hugo
Titulaire	Monsieur	WINTER	Nicolas
Suppléant	Monsieur	LAURENT	Patrick
<b>Titulaire</b>	<b>Madame</b>	<b>DE GOURCUFF</b>	<b>Pauline</b>
Suppléant	Monsieur	GARDARIN	Sébastien

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la liste des membres nommées au comité de programmation Leader

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112005 Avenant 2022 financement du réseau foncier agricole**

Le SMAD des Combrailles et les Communautés de communes des Combrailles sont liés par convention pour la mise en place de l'animation du Réseau Agricole Combrailles.

Cette opération a fait l'objet d'un financement de la part du Département du Puy-de-Dôme jusqu'en 2018. Sur la période 2019-2021, le programme LEADER a été mobilisé. Le solde des dépenses relatives aux dépenses de salaires fait l'objet d'un financement de la part des communautés de communes partenaires.

La clé de répartition des participations des Communautés de communes a été définie avec une part fixe de 15 % et une part variable de 85 % (selon le nombre d'exploitations présentes sur chaque Communauté de communes).

Du fait de la limitation à trois dossiers récurrents sur le programme LEADER actuel et à la prolongation du programme LEADER en 2022, il est impossible de solliciter en 2022 une subvention LEADER sur les mêmes bases qu'en 2019, 2020 et 2021.

Cependant, la mobilisation d'une aide LEADER au titre du travail de conception du Projet Alimentaire Territorial (en complément de l'animation qui sera possible grâce à un financement de l'Etat) voire au titre de l'action de coopération en cours « Les agriculteurs d'ici et d'ailleurs » est possible sur une partie du temps de travail de l'animatrice, mais dans des proportions moindres que celles mises en œuvre entre 2019 et 2021.

L'avenant N°5, objet de la présente délibération, a pour objectif la mise à jour du plan de financement pour 2022.

Le plan de financements prévisionnel pour 2022 est le suivant :

<b>Dépenses 2022</b>		<b>Recettes 2022</b>		
Nature	Montant	Nature	Montant	Rappel 2021
Salaires (1 ETP)	38 939,88	Conseil départemental	19 469,94	
Frais de fonctionnement	2 500,00	LEADER	11 941,56	
		Chavanon Combrailles et Volcans	3 831,95	3 762,11
		Pays de Saint Eloy	2 296,15	2 228,34
		Combrailles Sioule et Morge	1 400,28	1 357,17
		Autofinancement	2 500,00	
<b>TOTAL</b>	<b>41 439,88</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41 439,88</b>	

Pour mémoire, la participation 2021 de la communauté de communes s'élevait à 1 357,17 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant N° 5 de la convention « Réseau Agricole des Combrailles »

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112006 Animation mutualisée autour de la GEMAPI et du Contrat Territorial Bassin de la Sioule (avenant n°3 concernant le financement 2022)**

Pour mémoire, le SMADC et les 4 communautés de communes des Combrailles (DSA, CCV, PSE et CSM) sont liés par convention pour la mise en place de l'animation de l'action mutualisée sur la GEMAPI et la préparation du contrat territoire sur le bassin versant de la Sioule.

Les financements de cette action sont issus de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental du Puy de Dôme et des communautés de communes partenaires.

Jusqu'en 2021, le programme LEADER a également été mobilisé, ce qui a permis de réduire les contributions des communautés de communes. LEADER ne sera cependant pas mobilisable en 2022 pour cette opération, celui-ci ayant déjà financé trois dossiers GEMAPI lors du programme en cours. La mise en place d'un nouveau programme à partir de 2023 donnera de nouvelles perspectives.

Cette animation, complémentaire au poste porté par la communauté de communes de Saint Pourçain Sioule Limagne, permet de préparer le prochain contrat territorial du bassin de Sioule. Le projet de contrat territorial sera déposé à la fin du premier trimestre 2022, la procédure de DIG (Déclaration d'Intérêt Général) devra être lancée au même moment.

Le contrat étant susceptible d'être approuvé par l'Agence de l'Eau dans le courant de l'année 2022, la question de la préparation de la prise en charge des frais d'animation devra être réétudiée avec l'ensemble des intercommunalités partenaires et actée au sein du contrat.

Le plan de financement ici proposé est calé sur une poursuite des modalités précédentes (2019-2021). En fonction des modalités de déploiement de l'animation du contrat, il est susceptible d'être revu au cours de l'année.

Le plan de financement 2022 prend en compte une répartition des participations des Communautés de communes avec une part fixe de 15 % et une part variable de 85 % (selon le linéaire de berges présentes sur chaque Communauté de communes).

Dépenses 2022		Recettes 2022		Rappel 2021
Nature	Montant	Nature	Montant	
Salaires (1 ETP)	38 040,03	Agence de l'Eau Loire Bretagne (50 %)	19 020,02	
		Conseil Départemental (20 %)	7 315,39	
		Communautés de communes CCV	4 925,31	1 609,10 €
		Communautés de communes PSE	2 776,34	908,72 €
		Communautés de communes CSM	1 662,06	549,92 €
		Autofinancement	2 340,91	
<b>TOTAL</b>	<b>38 040,03</b>	<b>TOTAL</b>	<b>38 040,03</b>	

Pour mémoire, le montant de la participation 2021 s'élevait à 549,92 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant N°3 à la convention d'animation mutualisée autour de la GEMAPI et du Contrat Territorial Bassin de la Sioule

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112007      Transfert du terrain d'emprise du projet photovoltaïque « Soleil de la Viouze » du budget annexe « ZAC de Queuille » au budget principal**

Dans le cadre du projet photovoltaïque sur la ZAC de Queuille, le conseil communautaire du 20 décembre 2020 a approuvé l'acquisition par la communauté de communes d'actions de la SAS SOLEIL DE LA VIOUZE, qui est la société de projet créée avec SERGIES pour porter la réalisation du projet.

Pour mémoire, dans le montage de l'opération, il est prévu que la société de projet « Soleil de la Viouze » bénéficie de la mise à disposition du terrain dans le cadre d'un bail emphytéotique contre le versement d'une redevance au profit de la communauté de communes d'un montant de 12 000 € / an pour une surface de 5.6 hectares.

En revanche, le terrain est actuellement inscrit dans la comptabilité du budget annexe « ZAC de Queuille » (stock de terrains aménagés), et il est désormais nécessaire de transférer la surface d'emprise du projet vers le budget général. En effet, le budget annexe « ZAC de Queuille » n'a pas vocation à conserver le terrain mais simplement assurer le portage le temps de la commercialisation des terrains.

A titre d'information, les travaux préparatoires (débroussaillage, dessouchage) et études préalables (étude de sol, étude topographique) ont été réalisés au début de l'année 2021. La convention de raccordement est signée. La consultation pour la fourniture des modules PV est terminée. La consultation pour les travaux d'installation et de terrassement va être lancée très prochainement. Elle sera adressée aux entreprises locales. Le début des travaux est prévu pour mars 2022 pour une mise en service fin 2022.

Toujours à titre d'information, il est précisé que la puissance surfacique des panneaux étant supérieure à celle initialement prévue, une partie de l'emprise foncière initiale mise à disposition de SDLV ne sera pas utilisée pour le projet. La SAS Soleil de la Viouze a donc déposé un nouveau projet auprès de la CRE pour une seconde centrale mais en autoconsommation collective. Pour ce type de projets, la puissance cumulée ne doit pas dépasser 3 MW et les points de soutirage et d'injection les plus éloignés doivent être distants de 2km au maximum (sauf dérogation). La puissance installée serait de 650 KWc représentant une production annuelle de 761 MWh, soit la consommation hors chauffage de 420 habitants (230 tonnes de CO2 / an économisées). Le projet associe notamment la société « La Fabrique des Lumières » et pourrait concerner à terme, l'ensemble des bâtiments publics et professionnels situés dans le périmètre.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à procéder aux écritures comptables de transfert du terrain du budget annexe « ZAC de Queuille » au budget principal pour une valeur de 44 800 € HT (49 504 € TTC)
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget.

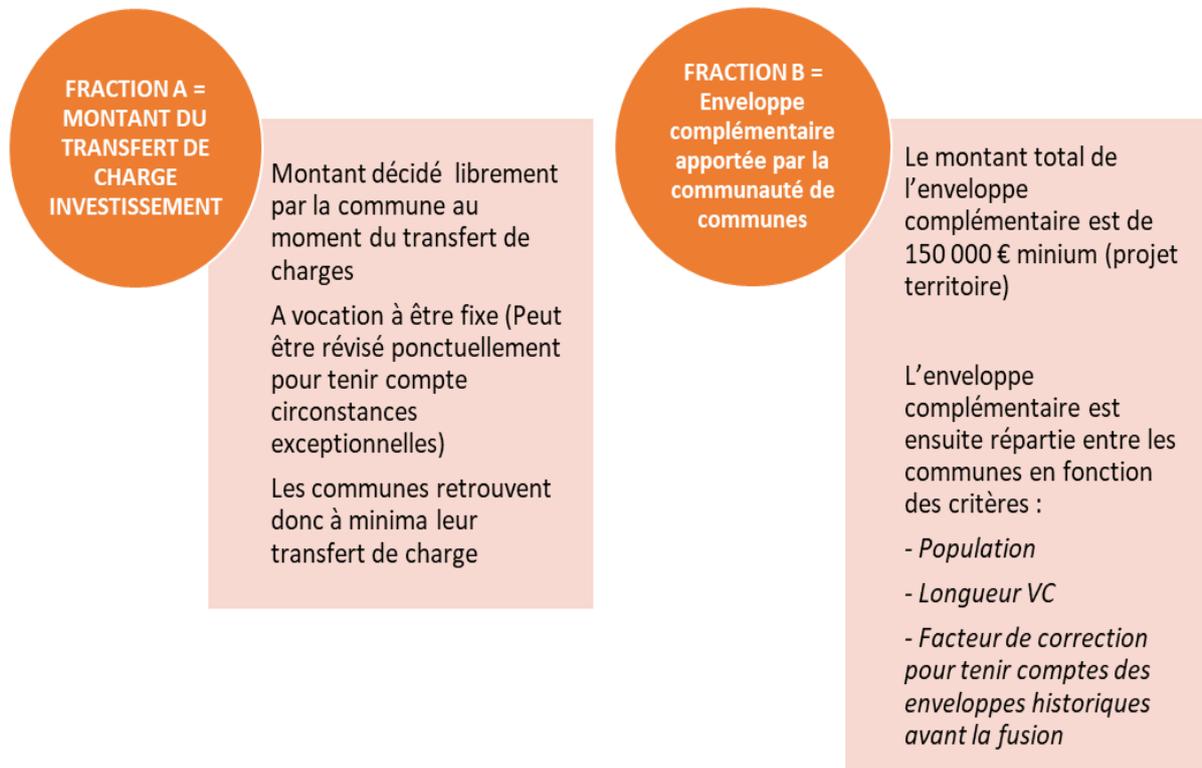
*Pour : 47*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

D202112008 Répartition des dotations d'investissement voirie

Chaque année, les communes se voient créditer une dotation annuelle d'investissement qui vient alimenter le « compteur voirie » de la commune.  
 Cette enveloppe voirie est composée de deux fractions.



L'objet de la présente délibération, ne porte que sur la fraction B, c'est-à-dire sur l'enveloppe complémentaire apportée par le budget intercommunal.

Avant d'engager le débat sur les évolutions proposées, il est nécessaire de revenir sur l'origine des montants de l'enveloppe B (enveloppe complémentaire)

En 2016, le total des enveloppes complémentaires apportées par chaque EPCI préexistant avant la fusion s'élevait à 446 468 €

- Dont 300 000 € par Manzat Co
- Dont 73 499 € par Cotes de Combrailles
- Dont 72 969 € sur communes CC Pays de Menat (extrapolation car la CCPM n'avait pas la compétence voirie)

A compter de 2018, il a été décidé de ramener le total de l'enveloppe complémentaire à 150 000 €. Cette nouvelle enveloppe complémentaire de 150 000 € a ensuite été répartie au prorata de l'importance des anciennes enveloppes de chaque EPCI avant la fusion aboutissant à la répartition suivante :

- Territoire « ex manzat Co » = 67,19 % soit 100 791 €
- Territoire « ex Cotes de Combrailles » = 16,46 % soit 24 693,46 €
- Territoire « ex Pays de Menat » = 16,34 % soit 24 515,54 €

Chaque sous-enveloppe par territoire était ensuite répartie entre les communes en fonction des critères longueur de voirie (65 %) et population (35%)

Ces règles ont été fixées par délibération du 14 septembre 2017

Cette même délibération retenait le principe d'une répartition transitoire (jusqu'en 2019 inclus). Compte-tenu de renouvellement des assemblées dans un contexte de crise sanitaire, cette répartition a été maintenue jusqu'en 2021.

L'objectif de la réflexion est d'aboutir à des critères communs s'appliquant directement sur tout le territoire en faisant abstraction des anciens périmètres de communautés de communes.

Autrement dit, l'objectif est d'appliquer des critères uniques de la même manière sur tout le territoire (longueur de voirie 65 % et population 35 %),

Or, le simple fait de changer de méthode impliquerait « des perdants » et des « gagnants » (*entre - 5 700€ et + 4 400 € soit entre -47 % et + 7% de l'enveloppe des communes*).

Pour éviter qu'il y ait des perdants, il faudrait augmenter l'enveloppe complémentaire + 67 000 €.

Les propositions, qui ont recueillies un avis favorable de la conférence des maires réunie le 08 novembre 2021, sont les suivantes :

- APPLIQUER des critères communs uniques (65 % Longueur voirie et 35 % population) dès 2022 pour répartir l'enveloppe complémentaire
- PREVOIR, pour 2022 (uniquement) au débat d'orientation budgétaire (DOB) l'inscription d'une enveloppe complémentaire totale de 217 000 € (soit 150 000 € correspondant à l'engagement du projet de territoire + 67 000 €). Ainsi pour la première année d'application des critères communs, il n'y aurait pas de perdants
- ULTERIEUREMENT, le montant de l'enveloppe complémentaire serait fixé en fonction des capacités financières, avec un minima de 150 000 € conformément aux engagements du projet de territoire.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les principes de répartition de l'enveloppe voirie complémentaire (fraction B) tels que présentés ci-dessus à compter de 2022

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

#### **D202112009 Autorisation à engager les dépenses avant le vote du budget**

L'article L1612-1 du CGCT précise que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les montants de références et les affectations de crédits sont les suivants :

<b>BUDGET GENERAL</b>		
<b>Opération ou Compte</b>	<b>Crédits Ouverts 2021</b>	<b>1/4 Crédits Ouverts</b>
458102 - MAISON DES SERVICES INTERCOMMUNAUX CAPPONI	21 296,70 €	5 324,18 €
458103 - DAVAYAT HALLE AUX MARCHES	15 000,00 €	3 750,00 €
458117 - ANCIZES COMPS RD 62 VOIE NOUVELLE GIRATOIRE (EHPAD)	100 000,00 €	25 000,00 €
458118 - COMBRONDE RUE DE LA PRADA	15 000,00 €	3 750,00 €
1003 - EQUIPEMENTS SERVICES GENERAUX	170 823,27 €	42 705,82 €
1004 - VOIRIE COMMUNAUTAIRE	2 363 108,38 €	590 777,10 €
1005 - GOUR DE TAZENAT AMENAGEMENT DES ABORDS	72 710,37 €	18 177,59 €
1009 - VOIRIE INTERET COMMUNAUTAIRE	301 848,01 €	75 462,00 €
1019 - MAISON DES SERVICES INTERCOMMUNAUX	41 646,77 €	10 411,69 €
1021 - VELO-RAIL - VIADUC DES FADES	330 493,87 €	82 623,47 €
1023 - ATELIER INTERCOMMUNAL POLE	1 180,90 €	295,23 €

<b>ANIMATION</b>		
1024 - RESTAURATION COLLECTIVE	103 602,33 €	25 900,58 €
1027 - REHABILITATION CHATEAU ROCHER	66 928,67 €	16 732,17 €
1029 - SUBVENTIONS EQUIPEMENT BA EQUIPEMENTS SPORTIFS	27 501,41 €	6 875,35 €
1030 - SUBVENTIONS EQUIPEMENTS BA CINEMA	53 102,75 €	13 275,69 €
1031 - GEMAPI	75 142,00 €	18 785,50 €
1033 - SUBVENTIONS EQUIPEMENT BA ENFANCE JEUNESSE	49 603,09 €	12 400,77 €
1034 - SUBVENTIONS EQUIPEMENT LA PASSERELLE	5 015,76 €	1 253,94 €
1035 - REVERSEMENT DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX DELEGUES (chapitre 13)	350 000,00 €	87 500,00 €
1036 - PCAET PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITOIRE	316 900,45 €	79 225,11 €
1040 - SERVICES TECHNIQUES	71 102,71 €	17 775,68 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 552 007,44 €</b>	<b>1 138 001,86 €</b>

<b>BUDGET RESTAURATION COLLECTIVE</b>		
<b>Opération ou Compte</b>	<b>Crédits Ouverts 2021</b>	<b>1/4 Crédits Ouverts</b>
22 - Immobilisations reçues en affectation	46 632,16 €	11 658,04 €
1001 - RESTAURATION COLLECTIVE PHASE 1	14 581,45 €	3 645,36 €
1002 - RESTAURATION COLLECTIVE PHASE 2	124 151,82 €	31 037,96 €
1003 - MATERIEL DE CUISINE	117 292,71 €	29 323,18 €
1005 - RESTAURATION COLLECTIVE PHASE 4 BLOT EGLISE DAVAYAT LOUBEYRAT	35 360,40 €	8 840,10 €
1006 - RESTAURATION COLLECTIVE PHASE 5 ST QUINTIN SUR SIOULE	239 932,92 €	59 983,23 €
<b>TOTAL</b>	<b>577 951,46 €</b>	<b>144 487,87 €</b>

<b>BUDGET EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>		
<b>Opération ou Compte</b>	<b>Crédits Ouverts 2021</b>	<b>1/4 Crédits Ouverts</b>
2031 - Frais d'études Gymnase Manzat	24 180,00 €	6 045,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	1 293,19 €	323,30 €
2184 - Mobilier	423,00 €	105,75 €
2188 - Achat Equipements et Petit Matériel - Gymnase Manzat	31 775,94 €	7 943,99 €
2188 - Achat Equipements et Petit Matériel - Piscine	10 980,63 €	2 745,16 €
2313 - Constructions Opération 1001 - CPE Piscine	7 526,82 €	1 881,71 €
2313 - Constructions Opération 1002 - Travaux d'accessibilité Piscine	1 634,55 €	408,64 €
2313 - Constructions Opération 1002 - Travaux d'accessibilité Gymnase Manzat	41 051,88 €	10 262,97 €
<b>TOTAL</b>	<b>118 866,01 €</b>	<b>29 716,50 €</b>

<b>BUDGET ENFANCE JEUNESSE</b>		
<b>Opération ou Compte</b>	<b>Crédits Ouverts 2021</b>	<b>1/4 Crédits Ouverts</b>
<b>Pôle Enfance-jeunesse STG</b>	<b>34 200,00 €</b>	<b>8 550,00 €</b>

2031- Frais Etudes	7 560,00 €	1 890,00 €
2313 - Constructions	26 640,00 €	6 660,00 €
<b>Pôle Enfance-jeunesse BV</b>	<b>34 200,00 €</b>	<b>8 550,00 €</b>
2031- Frais Etudes	7 560,00 €	1 890,00 €
2313 - Constructions	26 640,00 €	6 660,00 €
<b>EXTENSION MICROCRECHE</b>	<b>52 877,87 €</b>	<b>13 219,47 €</b>
2313 - Constructions	52 877,87 €	13 219,47 €
<b>AMENAGEMENT ALSH LA PASSERELLE</b>	<b>283 262,00 €</b>	<b>70 815,50 €</b>
2313 - Constructions	283 262,00 €	70 815,50 €
<b>MATERIEL ALSH RAM MICROCRECHE</b>	<b>29 832,00 €</b>	<b>7 458,00 €</b>
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	18 011,86 €	4 502,97 €
2188 - Achat Equipement et Petit Matériel	7 574,80 €	1 893,70 €
2313 - Constructions	4 245,34 €	1 061,34 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>434 371,87 €</b>	<b>108 592,97 €</b>

<b>BUDGET ACTIVITES CULTURELLES</b>		
<b>Opération ou Compte</b>	<b>Crédits Ouverts 2021</b>	<b>1/4 Crédits Ouverts</b>
2051 - Concessions et droits similaires	6 389,48 €	1 597,37 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	813,10 €	203,28 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	273,83 €	68,46 €
2184 - Mobilier	20 980,81 €	5 245,20 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	6 000,00 €	1 500,00 €
2313 - Constructions	47 761,20 €	11 940,30 €
2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	12 355,28 €	3 088,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>230 382,00 €</b>	<b>57 595,50 €</b>
<b>BUDGET CINEMA</b>		
<b>Opération ou Compte</b>	<b>Crédits Ouverts 2021</b>	<b>1/4 Crédits Ouverts</b>
2188 - Autres immobilisations corporelles	28 921,00 €	7 230,25 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	47 079,00 €	11 769,75 €
	<b>76 000,00 €</b>	<b>19 000,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 989 578,78 €</b>	<b>1 497 394,70 €</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Président à engager les dépenses d'investissement ci-dessus listées, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112010 Budget REOM admission en non-valeur**

Le comptable public de la communauté de communes sollicite l'assemblée pour admettre en non-valeur une créance qu'elle ne peut recouvrer.

Sur le budget REOM, le montant à admettre en non-valeur pour l'exercice 2021 est de 1 601.50 €.

Il s'agit de 2 débiteurs pour lequel il y a eu décision d'effacement de la dette par le tribunal.

A titre d'information, sur l'exercice la somme des non-valeurs devrait s'élever à 3 392 € (sur 506 000 € de redevances).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE DE DONNER une suite favorable à la demande du comptable public
- ACCEPTE d'admettre en non-valeur la somme de 1 601.50 €
- PRECISE que les crédits seront inscrits à l'article 6542 du Budget REOM

*Pour : 47*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**D202112011 DM N° 4 sur le budget principal**

La décision modificative n°4 a pour objet de prendre en compte

- EN FONCTIONNEMENT
  - L'augmentation de crédits à l'article 65743 pour le versement de la subvention à « Terres de Combronde » dans le cadre du soutien à l'émergence d'une filière biomatériaux, dépense compensée par la prestation de services réalisée auprès du SYMPA au 70688 pour le même montant
  - Le remboursement des frais communs sur le Château des Capponi par la commune de Combronde, en recettes à l'article 74741
  - Divers ajustements sur le chapitre 011 (énergie, carburant, fournitures de petits équipements)
- EN INVESTISSEMENT
  - Le changement d'imputation de l'annuité de portage foncier des terrains auprès de l'EPF-SMAF (du compte 16876 au compte 27638)
  - Sur l'opération 1027 « Château Rocher », l'ajustement des crédits de maîtrise d'œuvre (jusque phase ACT) afin de prendre en compte la modification du phasage du projet, compensé par le fonds de concours de la commune de Saint-Remy-de-Blot qui n'avait pas été reporté au budget (compte 1241 pour 6 978,75 €) et une subvention de la Région sur les frais d'études (compte 1322 pour 1 493,25 €)
  - Sur l'opération 1003 « frais généraux », pour le logiciel de dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme (+ 9 775,95 € au compte 2051), financée par une subvention de l'Etat au compte 1338 pour le même montant

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60612 : Énergie - Électricité	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60622 : Carburants	0,00 €	2 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	1 317,05 €	0,00 €	0,00 €
D-60636 : Vêtements de travail	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>11 517,05 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-65743 : Subventions de fonctionnement - PCAET	0,00 €	5 233,59 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 233,59 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-70688 : Autres prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 233,59 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 233,59 €</b>
R-74741 : Communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 517,05 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 517,05 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>16 750,64 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 750,64 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1322-1027 : REHABILITATION CHATEAU ROCHER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 493,25 €
R-13241-1027 : REHABILITATION CHATEAU ROCHER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 978,75 €
R-1338-1003 : EQUIPEMENTS SERVICES GENERAUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 775,95 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 247,95 €</b>
D-16876 : Autres établissements publics locaux	18 031,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>18 031,55 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2051-1003 : EQUIPEMENTS SERVICES GENERAUX	0,00 €	9 775,95 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 775,95 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-1027 : REHABILITATION CHATEAU ROCHER	0,00 €	8 472,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 472,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-27638 : Autres établissements publics	0,00 €	18 031,55 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 031,55 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>18 031,55 €</b>	<b>36 279,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 247,95 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>32 998,59 €</b>		<b>32 998,59 €</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative N°4 du budget principal

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

### **D202112012 DM N° 1 sur le budget annexe « ZAC de Queuille »**

La présente décision modificative a pour objet de permettre les écritures de constatation de stock final compte-tenu de la cession du terrain d'emprise du projet photovoltaïque, ce qui implique

- Une augmentation du stock final en dépenses d'investissement ( + 91 918,02 €)
- Une diminution du remboursement des avances ( + 91 918,02 €)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	91 918,02 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>91 918,02 €</b>
R-7015 : Ventes de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	91 918,02 €	0,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>91 918,02 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>91 918,02 €</b>	<b>91 918,02 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-3555 : Terrains aménagés	0,00 €	91 918,02 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>91 918,02 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-168748 : Autres communes	91 918,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>91 918,02 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>91 918,02 €</b>	<b>91 918,02 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative N°1 sur le budget annexe « ZAC de QUEUILLE »

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

### **D202112013 DM N° 1 sur le budget annexe « Restauration collective »**

La décision modificative n°1 a pour objet

- De faire quelques ajustements entre articles budgétaires au sein du chapitre 011
- De prévoir une marge sur le chapitre 012 compte-tenu des absences et remplacements à prévoir cette fin d'année

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60622 : Carburants	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61558 : Autres biens mobiliers	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156 : Maintenance	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>10 500,00 €</b>	<b>10 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-64138 : Autres indemnités	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 500,00 €</b>	<b>25 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>15 000,00 €</b>		<b>15 000,00 €</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative N°1 du budget annexe « restauration collective »

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112014 DM N° 1 sur le budget annexe « Zone d'activités La Varenne »**

La présente décision modificative a pour objet d'augmenter les crédits à l'article 3555 pour permettre la réalisation des écritures de stocks, compte-tenu de la non réalisation de la vente qui était initialement prévue.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
R-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	56 744,63 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>56 744,63 €</b>
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7015 : Ventes de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	46 744,63 €	0,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>46 744,63 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>46 744,63 €</b>	<b>56 744,63 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-3555 : Terrains aménagés	0,00 €	56 744,63 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>56 744,63 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-1678 : Autres emprunts et dettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	56 744,63 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>56 744,63 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>56 744,63 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>56 744,63 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>66 744,63 €</b>		<b>66 744,63 €</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative N°1 sur le budget annexe « ZA La Varenne »

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112015 DM N° 1 sur le budget annexe « ZA Saint-Pardoux »**

La présente décision modificative a pour objet d'augmenter les crédits à l'article 3555 pour permettre la réalisation des écritures de stocks, compte-tenu de la non réalisation de la vente qui était initialement prévue.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 425,00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 425,00 €</b>
R-7015 : Ventes de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	5 425,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 425,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 425,00 €</b>	<b>5 425,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-3555 : Terrains aménagés	0,00 €	5 425,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 425,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2041511 : GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériel et études	5 425,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>5 425,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>5 425,00 €</b>	<b>5 425,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative N°1 sur le budget annexe « ZA Saint Pardoux »

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

### **D202112016 DM N° 1 sur le budget annexe « enfance jeunesse » - SERVICE ALSH**

La présente décision modificative porte sur le service analytique ALSH (périscolaire et extrascolaire)

- La décision modificative permet de prendre en compte
- L'augmentation de crédits aux comptes 6247 et 60622, correspondant aux frais de transports et navettes supplémentaires liés aux dédoublements des cars pour éviter le brassage des ALSH et mise en place d'un ramassage sur les vacances d'automne (n'existait pas précédemment sur les vacances d'automne)
- Changement d'imputation comptable du compte 628751 au compte 6217 ou compte : désormais les frais de personnel chargé de l'entretien ne sont plus inclus dans le remboursement des frais de mises à disposition des locaux qui sont remboursés forfaitairement
- L'augmentation de crédits au compte 627 : de plus en plus de familles règlent leur facture avec TIPI, ce qui occasionne des frais supplémentaires.
- L'augmentation de crédits au chapitre 12 : l'augmentation des charges de personnel est en lien avec la période COVID :
  - Mise en place de personnels supplémentaires pour l'accueil des enfants,
  - Remplacement du personnel malade ou « cas contact ».

AJUSTEMENTS DE CREDITS - BUDGET ALSH

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6042 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00 €	350,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60622 : Carburants	0,00 €	2 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60631 : Fournitures d'entretien	6 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6064 : Fournitures administratives	1 850,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6247 : Transports collectifs	0,00 €	10 050,00 €	0,00 €	0,00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62872 : Aux budgets annexes et aux régies municipales	5 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-628751 : Aux communes membres du GFP MAD Locaux	25 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62878 : A d'autres organismes	0,00 €	550,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>39 350,00 €</b>	<b>13 650,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6217 : Personnel affecté par la commune membre du GFP	0,00 €	23 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6218 : Autre personnel extérieur	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Rémunération principale	0,00 €	45 300,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>68 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-65548 : Autres contributions	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>250,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-74751 : GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 150,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>36 150,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>46 350,00 €</b>	<b>82 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>36 150,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>36 150,00 €</b>		<b>36 150,00 €</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative N°1 sur le budget annexe « enfance jeunesse »

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

<b>D202112017 DM N° 2 sur le budget annexe « enfance jeunesse » - SERVICE Microcrèche</b>
---

La présente décision modificative porte sur le service analytique MICROCRECHE

La décision modificative permet de prendre en compte :

- L'ouverture de crédits au compte 6284 : il s'agit du remboursement de la redevance de gestion des déchets qui n'était pas prévue en 2021
- L'augmentation de crédits à l'article 6042 achat des repas : le prestataire qui livre les repas demande désormais une commande ferme en J-7, il n'est donc plus possible d'ajuster le nombre de repas commandés le matin même, ce qui entraîne une facturation en cas d'absence d'un ou plusieurs enfants
- L'augmentation des crédits au compte 627 : Les familles règlent leur facture par TIPI, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

AJUSTEMENTS DE CREDITS - BUDGET MICROCRECHE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6042 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60631 : Fournitures d'entretien	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6064 : Fournitures administratives	370,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156 : Maintenance	245,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	0,00 €	65,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6284 : Redevances pour services rendus	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 115,00 €</b>	<b>1 115,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 115,00 €</b>	<b>1 115,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative N°2 sur le budget annexe « enfance jeunesse »

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112018 DM N° 3 sur le budget annexe « enfance jeunesse » - SERVICE TAP (Temps d'activités périscolaires)**

La présente décision modificative porte sur le service analytique TAP

La décision modificative permet de prendre en compte

- L'augmentation de crédits au chapitre 12 : comme pour l'ALSH l'augmentation des charges de personnel est en lien avec la période COVID :
  - Mise en place de personnel supplémentaire pour l'accueil des enfants,
  - Remplacement du personnel malade ou cas contact.

AJUSTEMENTS DE CREDITS - BUDGET TAP

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60631 : Fournitures d'entretien	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6184 : Versements à des organismes de formation	1 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6188 : Autres frais divers	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>15 900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6218 : Autre personnel extérieur	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Rémunération principale	0,00 €	17 200,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-74751 : GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 700,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 700,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 900,00 €</b>	<b>18 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 700,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>2 700,00 €</b>		<b>2 700,00 €</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative N°3 sur le budget annexe « enfance jeunesse »

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

#### **D202112019 Modification délégués SICTOM des Combrailles (St quintin sur Sioule)**

La commune de SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE informe la communauté de communes que Mr BENOIT LARTILLIER ne fait plus parti du conseil municipal de la commune de Saint Quintin Sur Sioule (ce dernier ayant démissionné). La commune propose Monsieur DAVID GOUBET pour remplacer Monsieur LARTILLIER comme délégué titulaire du SICTOM.

<b>COMMUNE DE REPRESENTATION</b>	<b>Fonction</b>	<b>Civilité</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
SAINT-PARDOUX	Titulaire	Monsieur	CHASSAGNETTE	David
SAINT-PARDOUX	Titulaire	Monsieur	VILLENEUVE	Jérôme
BLOT-L'EGLISE	Titulaire	Monsieur	BOULEAU	Bernard
BLOT-L'EGLISE	Titulaire	Monsieur	BATISSE	Thierry
<b>SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Monsieur</b>	<b>GOUBET</b>	<b>David</b>
SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE	Titulaire	Monsieur	BOULAIS	LOIC
POUZOL	Titulaire	Monsieur	GROS	Henri
POUZOL	Titulaire	Monsieur	GERVAIS	Jean-Marie
MARCILLAT	Titulaire	Madame	MARTIN	CHRISTINE
MARCILLAT	Titulaire	Monsieur	MONTAGNE	PASCAL
SAINT-REMY-DE-BLOT	Titulaire	Monsieur	BOSQUET	François
SAINT-REMY-DE-BLOT	Titulaire	Monsieur	FOGLIENI	Baptiste
SAINT-GAL-SUR-SIOULE	Titulaire	Monsieur	DE BUE	Daniel
SAINT-GAL-SUR-SIOULE	Titulaire	Madame	NONY	Marie-Noëlle
LISSEUIL	Titulaire	Monsieur	BOILEAU	Frédéric
LISSEUIL	Titulaire	Monsieur	COLLANGE	Pierre

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification des délégués au SICTOM des Combrailles

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

#### **D202112020 RQSP 2020 SICTOM des Combrailles**

Le SICTOM des Combrailles a transmis à la communauté de communes, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets qu'il a arrêté pour l'année 2020.

Rappelons que le SICTOM des Combrailles concerne 8 communes (BLOT-L'EGLISE, LISSEUIL, MARCILLAT, POUZOL, SAINT-GAL-SUR-SIOULE, SAINT-PARDOUX, SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE, et SAINT-REMY-DE-BLOT)

Afin de favoriser la bonne diffusion de l'information, le rapport a été transmis en annexe et il est proposé de prendre acte de la transmission dudit rapport.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la remise du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2020 du SICTOM des Combrailles.

Mr BARÉ Michaël ne participe pas.

## INFRASTRUCTURES - VOIRIES

### D202112021 Demandes de subvention FIC 2022 – Aménagement de bourg- Commune de Beauregard-Vendon

Dans le cadre de la programmation FIC 2022-2024, la commune de Beauregard-Vendon souhaite réaliser un aménagement de bourg sur le quartier « Les quatre Charnières » pour un coût total de 141 141.50 €HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du FIC 2022.

Avec un taux de 20 % et un coefficient de solidarité de 0.89, la subvention FIC 2022 représente : 25 079.31 €.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	141 141,50 €	Département - FIC 2022	140 895,00 €	17,80%	25 079,31 €	17,77%
		Autofinancement			116 062,19 €	82,23%
<b>TOTAL</b>	<b>141 141,50 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>141 141,50 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier FIC 2022 pour la commune de Beauregard-Vendon

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

### D202112022 Demandes de subvention FIC 2022 – Voirie communale – Commune de Champs (Priorité 1)

Dans le cadre de la programmation FIC 2022-2024, la commune de Champs souhaite réaliser des travaux de voirie sur différents secteurs de la commune (VC111, VC112, VC134, VC135 et VC110) pour un coût total de 57 005.00 € HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du FIC 2022.

Avec un taux de 25 % et un coefficient de solidarité de 0.82, la subvention FIC 2022 représente : 11 686.03 €. Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	57 005,00 €	État - DETR 2022	57 005,00 €	30,00%	17 101,50 €	30,00%
		Département - FIC 2022	57 005,00 €	20,50%	11 686,03 €	20,50%
		Autofinancement			28 217,48 €	49,50%
<b>TOTAL</b>	<b>57 005,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>57 005,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier FIC 2022 pour la commune de Champs

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112023 Demandes de subvention FIC 2022 – Voirie communale – Commune de Charbonnières les Vieilles (Priorité 1)**

Dans le cadre de la programmation FIC 2022-2024, la commune de Charbonnières-les-Vieilles souhaite réaliser des travaux de voirie sur la voie communale VC5 « Village de Bogros » pour un coût total de 41 590.00 €HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du FIC 2022.

Avec un taux de 20 % et un coefficient de solidarité de 0.99, la subvention FIC 2022 représente : **8 234.82 €.**

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
	41 590,00 €	Département - FIC 2022	41 590,00 €	19,80%	8 234,82 €	19,80%
		Autofinancement			33 355,18 €	80,20%
<b>TOTAL</b>	<b>41 590,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>41 590,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier FIC 2022 pour la commune de Charbonnières-les-Vieilles

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112024 Demandes de subvention FIC 2022 – Voirie communale – Commune de Châteauneuf-les-Bains (Priorité 1)**

Dans le cadre de la programmation FIC 2022-2024, la commune de Châteauneuf-les-Bains souhaite réaliser des travaux de voirie sur différentes voies communales (VC106 « Sainte-Linge » et VC303 « Concizes ») pour un coût total de 22 610.00 €HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du FIC 2022.

Avec un taux de 25,00 % et un coefficient de solidarité de 1,03, la subvention FIC 2022 représente : **5 822.08 €.**

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	22 610,00 €	État - DETR 2022	22 610,00 €	30,00%	3 313,50 €	14,66%
		Département - FIC 2022	22 610,00 €	25,75%	5 822,08 €	25,75%
		Autofinancement			13 474,43 €	59,59%
<b>TOTAL</b>	<b>22 610,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>22 610,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier FIC 2022 pour la commune de Châteauneuf-les-Bains

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112025 Demandes de subvention FIC 2022 – Voirie communale – Commune de Davayat (Priorité 1)**

Dans le cadre de la programmation FIC 2022-2024, la commune de Davayat souhaite réaliser des travaux de voirie sur différents secteurs de la commune (VC121 « Rue de l'Allée et VC118 « Rue Quinsat ») pour un coût total de 53 553.50 €HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du FIC 2022.

Avec un taux de 20 % et un coefficient de solidarité de 0.90, la subvention FIC 2022 représente : 9 639.63 €.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	53 553,50 €	État - DETR 2022	53 553,50 €	30,00%	16 066,05 €	30,00%
		Département - FIC 2022	53 553,50 €	18,00%	9 639,63 €	18,00%
		Autofinancement			27 847,82 €	52,00%
<b>TOTAL</b>	<b>53 553,50 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>53 553,50 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement

- AUTORISE M. le président à déposer le dossier FIC 2022 pour la commune de Davayat

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112026 Demandes de subvention FIC 2022 – Voirie communale – Commune de Jozerand (Priorité 2)**

Dans le cadre de la programmation FIC 2022-2024, la commune de Jozerand souhaite réaliser des travaux sur la voie communale VC4 « Chemin des Charmats » pour un coût total de 57 500.00 €HT. Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du FIC 2022.

Avec un taux de 20 % et un coefficient de solidarité de 1,00, la subvention FIC 2022 représente : 11 500.00 €.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	57 500,00 €	État - DETR 2022	57 500,00 €	30,00%	17 250,00 €	30,00%
		Département - FIC 2022	57 500,00 €	20,00%	11 500,00 €	20,00%
		Autofinancement			28 750,00 €	50,00%
<b>TOTAL</b>	<b>57 500,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>57 500,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier FIC 2022 pour la commune de Jozerand

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112027 Demandes de subvention FIC 2021 – Voirie communale – Commune de Lisseuil (Priorité 2)**

Dans le cadre de la programmation FIC 2022-2024, la commune de Lisseuil souhaite réaliser des travaux de voirie sur le voie communale (VC « Rue des Fougères ») pour un coût total de 14 634.00€HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du FIC 2022.

Avec un taux de 25,00 % et un coefficient de solidarité de 1.19, la subvention FIC 2022 représente : 4 353.62 €.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	14 634,00 €	État - DETR 2022	14 634,00 €	30,00%	4 390,20 €	30,00%
		Département - FIC 2022	14 634,00 €	29,75%	4 353,62 €	29,75%
		Autofinancement			5 890,18 €	40,25%

<b>TOTAL</b>	<b>14 634,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>14 634,00 €</b>	<b>100,00%</b>
--------------	--------------------	--------------	--	--	--------------------	----------------

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier FIC 2022 pour la commune de Lisseuil

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

<b>D202112028</b>	<b>Demandes de subvention FIC 2022 – Voirie communale – Commune de Montcel (Priorité 1)</b>
-------------------	---

Dans le cadre de la programmation FIC 2022-2024, la commune de Montcel souhaite réaliser des travaux de voirie sur différentes voies communales (VC108 « Impasse de la Pachat » et VC4) pour un coût total de 57 655.50 €HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du FIC 2022.

Avec un taux de 25 % et un coefficient de solidarité de 0,96, la subvention FIC 2022 représente : 13 837.32 €

La demande FIC sur le projet voirie est en priorité 1.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	57 655.50 €	État - DETR 2022	57 655,50 €	30,00%	17 296,65 €	30,00%
		Département - FIC 2022	57 655,50 €	24,00%	13 837,32 €	24,00%
		Autofinancement			26 521,53 €	46,00%
<b>TOTAL</b>	<b>57 655,50 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>57 655,50 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier FIC 2022 pour la commune de Montcel

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

<b>D202112029</b>	<b>Demandes de subvention FIC 2022 – Voirie communale – Commune de Saint-Gal-sur-Sioule (Priorité 1)</b>
-------------------	--

Dans le cadre de la programmation FIC 2022-2024, la commune de Saint-Gal-sur-Sioule souhaite réaliser des travaux de voirie sur différentes voies communales (VC216 « De Chanvier au Dejeix » et VC240 « De Chaux à Chanvier » pour un coût total de 16 694,50 €HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du FIC 2022.

Avec un taux de 25 % et un coefficient de solidarité de 1,07, la subvention FIC 2022 représente : 4 465.78 €.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses	Recettes
----------	----------

Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	16 694,50 €	État - DETR 2022	16 694,50 €	30,00%	5 008,35 €	30,00%
		Département - FIC 2022	16 694,50 €	26,75%	4 465,78 €	26,75%
		Autofinancement			7 220,37 €	43,25%
<b>TOTAL</b>	<b>16 694,50 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>16 694,50 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier FIC 2022 pour la commune de Saint-Gal-sur-Sioule

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112030 Demandes de subvention FIC 2022 – Voirie communale – Commune de Saint-Myon (Priorité 1)**

Dans le cadre de la programmation FIC 2022-2024, la commune de Saint-Myon souhaite réaliser des travaux de voirie sur différentes voies communales (VC110 « Rue de la Plage » et VC109 « Rue de Villemorge ») pour un coût total de 41 313.00 €HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du FIC 2022.

Avec un taux de 25 % et un coefficient de solidarité de 0,97, la subvention FIC 2022 représente : 10 018.40 €.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	41 313,00 €	État - DETR 2022	41 313,00 €	30,00%	12 393,90 €	30,00%
		Département - FIC 2022	41 313,00 €	24,25%	10 018,40 €	24,25%
		Autofinancement			18 900,70 €	45,75%
<b>TOTAL</b>	<b>41 313,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>41 313,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier FIC 2022 pour la commune de Saint-Myon

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112031 Demandes de subvention FIC 2022 – Voirie communale – Commune de Saint-Pardoux (Priorité 1)**

Dans le cadre de la programmation FIC 2022-2024, la commune de Saint-Pardoux souhaite réaliser des travaux de voirie sur la voie communale VC233 « Route de Serverant » pour un coût total de 41 715.00 €HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du FIC 2022.

Avec un taux de 25 % et un coefficient de solidarité de 0,97, la subvention FIC 2022 représente : 10 115.89 €.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	41 715,00 €	État - DETR 2022	41 715,00 €	30,00%	12 514,50 €	30,00%
		Département - FIC 2022	41 715,00 €	24,25%	10 115,89 €	24,25%
		Autofinancement			19 084,61 €	45,75%
<b>TOTAL</b>	<b>41 715,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>41 715,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier FIC 2022 pour la commune de Saint-Pardoux

*Pour : 47*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

<b>D202112032</b>	<b>Demandes de subvention FIC 2022 – Voirie communale – Commune de Saint-Quintin-sur-Sioule (Priorité 2)</b>
-------------------	--

Dans le cadre de la programmation FIC 2022-2024, la commune de Saint-Quintin-sur-Sioule souhaite réaliser des travaux de voirie sur la voie communale VC18 pour un coût total de 18 233.50 €HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du FIC 2022.

Avec un taux de 25 % et un coefficient de solidarité de 0,98, la subvention FIC 2022 représente : 4 467.21 €.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	18 233,50 €	État - DETR 2022	18 233,50 €	30,00%	5 470,05 €	30,00%
		Département - FIC 2022	18 233,50 €	24,50%	4 467,21 €	24,50%
		Autofinancement			8 296,24 €	45,50%
<b>TOTAL</b>	<b>18 233,50 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>18 233,50 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier FIC 2022 pour la commune de Saint-Quintin-sur-Sioule

*Pour : 47*

*Contre : 0*

Abstention : 0

**D202112033 Demandes de subvention FIC 2022 – Voirie communale – Commune de Saint-Rémy-de-Blot (Priorité 2)**

Dans le cadre de la programmation FIC 2022-2024, la commune de Saint-Rémy-de-Blot souhaite réaliser des travaux de voirie sur la voie communale VC248 « De Chomeil » pour un coût total de 22 119.00 €HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du FIC 2022.

Avec un taux de 25 % et un coefficient de solidarité de 0,99 la subvention FIC 2022 représente : 5 474.45 €.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	22 119,00 €	État - DETR 2022	22 119,00 €	30,00%	6 635,70 €	30,00%
		Département - FIC 2022	22 119,00 €	24,75%	5 474,45 €	24,75%
		Autofinancement			10 008,85 €	45,25%
<b>TOTAL</b>	<b>22 119,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>22 119,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier FIC 2022 pour la commune de Saint-Rémy-de-Blot

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112034 Demandes de subvention FIC 2022 – Voirie communale – Commune de Teilhède (Priorité 1)**

Dans le cadre de la programmation FIC 2022-2024, la commune de Teilhède souhaite réaliser des travaux de voirie sur différentes voies communales (VC1 « Chemin de la Ganne » et VC17 « Chemin de Lalong à la Ganne ») pour un coût total de 48 975.00 €HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du FIC 2022.

Avec un taux de 25 % et un coefficient de solidarité de 0,73, la subvention FIC 2022 représente : 8 937.94 €.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	48 975,00 €	État - DETR 2022	48 975,00 €	30,00%	14 692,50 €	30,00%
		Dpt - FIC 2022	48 975,00 €	18,25%	8 937,94 €	18,25%

		Autofinancement			25 344,56 €	51,75%
<b>TOTAL</b>	<b>48 975,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>48 975,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier FIC 2022 pour la commune de Teilhède

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112035 Demandes de subvention FIC 2022 – Voirie communale – Commune de Vitrac (Priorité 1)**

Dans le cadre de la programmation FIC 2022-2024, la commune de Vitrac souhaite réaliser des travaux de voirie sur différentes voies communales (VC6 et VC8) pour un coût total de 35 605.00 €HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du FIC 2022.

Avec un taux de 25 % et un coefficient de solidarité de 0,98, la subvention FIC 2022 représente : **8 723.23 €**.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	35 605,00 €	État - DETR 2022	35 605,00 €	30,00%	10 681,50 €	30,00%
		Département - FIC 2022	35 605,00 €	24,50%	8 723,23 €	24,50%
		Autofinancement			16 200,28 €	45,50%
<b>TOTAL</b>	<b>35 605,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>35 605,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier FIC 2022 pour la commune de Vitrac

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112036 Demandes de subvention DETR 2022 – Aménagement de bourg et de village– Commune de Beauregard-Vendon (Priorité 1)**

Dans le cadre de la programmation DETR 2022 la commune de Beauregard-Vendon souhaite réaliser des travaux d'aménagement de son bourg pour un coût total de 141 141.50 €HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière d'aménagement de bourg, souhaite faire une demande de subvention au titre du DETR 2022.

Avec un taux de 30 %, la subvention DETR 2022 représente : 42 342.45 €

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
		État - DETR 2022	141 141,50 €	30,00%	42 342,45	30,00%
Travaux	141 141,50 €	Département - FIC 2022	140 895,00 €	17,80%	25 079,31 €	17,77%
		Autofinancement			73 719,74 €	52,23%
<b>TOTAL</b>	<b>141 141,50 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>141 141,50 €</b>	<b>70,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier DETR 2022 pour la commune de Beuregard-Vendon

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112037 Demandes de subvention DETR 2022 – Grosses réparations de voirie – Commune de Champs**

Dans le cadre de la programmation DETR 2022 la commune de Champs souhaite réaliser des travaux de voirie sur différentes voies communales (VC111, VC 112, VC134, VC135 et VC110) pour un coût total de 57 005.00 €HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du DETR 2022.

Avec un taux de 30 %, la subvention DETR 2022 représente : 17 101.50 €

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	57 005,00 €	État - DETR 2022	57 005,00 €	30,00%	17 101,50 €	30,00%
		Département - FIC 2022	57 005,00 €	20,50%	11 686,03 €	20,50%
		Autofinancement			28 217,48 €	49,50%
<b>TOTAL</b>	<b>57 005,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>57 005,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier DETR 2022 pour la commune de Champs

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112038 Demandes de subvention DETR 2022 – Grosses réparations de voirie– Commune de Davayat (Priorité 1)**

Dans le cadre de la programmation DETR 2022 la commune de Davayat souhaite réaliser des travaux de voirie sur différentes voies communales (VC121 « Rue de l'Allée » et VC118 « Rue Quinsat ») pour un coût total de 53 553.50 € HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du DETR 2022.

Avec un taux de 30 %, la subvention DETR 2022 représente : 16 066.05 €

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	53 553,50 €	État - DETR 2022	53 553,50 €	30,00%	16 066,05 €	30,00%
		Département - FIC 2022	53 553,50 €	18,00%	9 639,63 €	18,00%
		Autofinancement			27 847,82 €	52,00%
<b>TOTAL</b>	<b>53 553,50 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>53 553,50 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier DETR 2022 pour la commune de Davayat

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112039 Demandes de subvention DETR 2022 – Grosses réparations de voirie– Commune de Jozerand (Priorité 1)**

Dans le cadre de la programmation DETR 2022 la commune de Jozerand souhaite réaliser des travaux de voirie sur la voie communale VC4 « Chemin des Charmats » pour un coût total de 57 500.00 € HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du DETR 2022.

Avec un taux de 30 %, la subvention DETR 2022 représente : 17 250.00 €

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses	Recettes					
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	57 500,00 €	État - DETR 2022	57 500,00 €	30,00%	17 250,00 €	30,00%
		Département - FIC 2022	57 500,00 €	20,00%	11 500,00 €	20,00%
		Autofinancement			28 750,00 €	50,00%
<b>TOTAL</b>	<b>57 500,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>57 500,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier DETR 2022 pour la commune de Jozerand

Pour : 47  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

**D202112040 Demandes de subvention DETR 2022 – Aménagement de bourg et de village– Commune de Les Ancizes-Comps (Priorité 1)**

Dans le cadre de la programmation DETR 2022-2024, la commune de Les Ancizes-Comps souhaite réaliser des travaux d'aménagement de son bourg pour un coût total de 313 000.00 €HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière d'aménagement de bourg, souhaite faire une demande de subvention au titre du DETR 2022.

Avec un taux de 30 %, la subvention DETR 2022 représente : 93 900.00 €

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	290 000,00 €	État- Plan de relance	313 000,00 €	20,00%	62 600,00 €	20,00%
		État- DETR 2022	313 000,00 €	30,00%	93 900,00 €	30,00%
MOE	21 284,00 €	Autofinancement CC			156 500,00 €	50,00%
Imprévus	1 716,00 €					
<b>TOTAL</b>	<b>313 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>313 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier DETR 2022 pour la commune de Les Ancizes-Comps

Pour : 47  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

**D202112041 Demandes de subvention DETR 2022 – Grosses réparations de voirie– Commune de Lisseuil (Priorité 1)**

Dans le cadre de la programmation DETR 2022 la commune de Lisseuil souhaite réaliser des travaux de voirie sur la voie communale « Rue des Fougères » pour un coût total de 14 634.00 €HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du DETR 2022.

Avec un taux de 30 %, la subvention DETR 2022 représente : 4 390.20 €

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	14 634,00 €	État - DETR 2022	14 634,00 €	30,00%	4 390,20 €	30,00%
		Département - FIC 2022	14 634,00 €	29,75%	4 353,62 €	29,75%
		Autofinancement			5 890,18 €	40,25%
<b>TOTAL</b>	<b>14 634,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>14 634,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier DETR 2022 pour la commune de Lisseuil

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112042 Demandes de subvention DETR 2022 – Grosses réparations de voirie– Commune de Montcel (Priorité 1)**

Dans le cadre de la programmation DETR 2022 la commune de Montcel souhaite réaliser des travaux de voirie sur les voies communales VC108 « Impasse de la Pachat » et VC4 pour un coût total de 57 655.50 €HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du DETR 2022.

Avec un taux de 30 %, la subvention DETR 2022 représente : 17 296.65 €

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	57 655,50 €	État - DETR 2022	57 655,50 €	30,00%	17 296,65 €	30,00%
		Département - FIC 2022	57 655,50 €	24,00%	13 837,32 €	24,00%
		Autofinancement			26 521,53 €	46,00%
<b>TOTAL</b>	<b>57 655,50 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>57 655,50 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier DETR 2022 pour la commune de Montcel

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112043 Demandes de subvention DETR 2022 – Aménagement de bourg et de village– Commune de Pouzol (Priorité 1)**

Dans le cadre de la programmation DETR 2022 la commune de Pouzol souhaite réaliser des travaux d'aménagement de son bourg pour un coût total de 397 380,85 €HT. Les montants des travaux restant à charge de la collectivité s'élèvent à 140 000 € HT, maîtrise d'œuvre et imprévus compris. La subvention DETR est demandée sur le reste à charge soit les 140 000 € HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière d'aménagement de bourg, souhaite faire une demande de subvention au titre du DETR 2022.

Avec un taux de 30 % sur un montant de travaux subventionnable de 140 000 €, la subvention DETR 2022 représente : 42 000,00 €

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel

Travaux	377 557,00 €	État - DETR 2022	140 000,00 €	30,00%	42 000,00 €	10,57%
Maitrise d'œuvre	16 200,00 €	Département			256 960,85 €	64,66%
Frais divers et imprévus	3 623,85 €	Autofinancement			98 420,00 €	24,77%
<b>TOTAL</b>	<b>397 380,85 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>397 380,85 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier DETR 2022 pour la commune de Pouzol

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112044 Demandes de subvention DETR 2022 – Grosses réparations de voirie – Commune de Saint-Gal-sur-Sioule (Priorité 1)**

Dans le cadre de la programmation DETR 2022 la commune de Saint-Gal-sur-Sioule souhaite réaliser des travaux de voirie sur différentes voies communales (VC216 et VC240) pour un coût total de 16 694.50 €HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du DETR 2022.

Avec un taux de 30 %, la subvention DETR 2022 représente : 5 008.35 €

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	16 694,50 €	État - DETR 2022	16 694,50 €	30,00%	5 008,35 €	30,00%
		Département - FIC 2022	16 694,50 €	26,75%	4 465,78 €	26,75%
		Autofinancement			7 220,37 €	43,25%
<b>TOTAL</b>	<b>16 694,50 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>16 694,50 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier DETR 2022 pour la commune de Saint-Gal-sur-Sioule

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112045 Demandes de subvention DETR 2022 – Grosses réparations de voirie – Commune de Saint-Myon (Priorité 1)**

Dans le cadre de la programmation DETR 2022 la commune de Saint-Myon souhaite réaliser des travaux de voirie sur différentes voies communales (VC110 « Rue de la Plage » et VC109 « Rue de Villemorge ») pour un coût total de 41 313.00 €HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du DETR 2022.

Avec un taux de 30 %, la subvention DETR 2022 représente : 12 393,90 €

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	41 313,00 €	État - DETR 2022	41 313,00 €	30,00%	12 393,90 €	30,00%
		Département - FIC 2022	41 313,00 €	24,25%	10 018,40 €	24,25%
		Autofinancement			18 900,70 €	45,75%
<b>TOTAL</b>	<b>41 313,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>41 313,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier DETR 2022 pour la commune de Saint-Myon

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112046 Demandes de subvention DETR 2022 – Grosses réparations de voirie – Commune de Saint-Pardoux (Priorité 1)**

Dans le cadre de la programmation DETR 2022 la commune de Saint-Pardoux souhaite réaliser des travaux de voirie sur la voie communale VC233 « Route de Serverant » pour un coût total de 41 715.00 €HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du DETR 2022.

Avec un taux de 30 %, la subvention DETR 2022 représente : 12 514.50 €

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	41 715,00 €	État - DETR 2022	41 715,00 €	30,00%	12 514,50 €	30,00%
		Département - FIC 2022	41 715,00 €	24,25%	10 115,89 €	24,25%
		Autofinancement			19 084,61 €	45,75%
<b>TOTAL</b>	<b>41 715,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>41 715,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier DETR 2022 pour la commune de Saint-Pardoux

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112047 Demandes de subvention DETR 2022 – Grosses réparations de voirie– Commune de Saint-Quintin-sur-Sioule (Priorité1)**

Dans le cadre de la programmation DETR 2022 la commune de Saint-Quintin-sur-Sioule souhaite réaliser des travaux de voirie sur la voie communale VC18 pour un coût total de 18 233.50 €HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du DETR 2022.

Avec un taux de 30 %, la subvention DETR 2022 représente : 5 470.05 €

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	18 233,50 €	État - DETR 2022	18 233,50 €	30,00%	5 470,05 €	30,00%
		Département - FIC 2022	18 233,50 €	24,50%	4 467,21 €	24,50%
		Autofinancement			8 296,24 €	45,50%
<b>TOTAL</b>	<b>18 233,50 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>18 233,50 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier DETR 2022 pour la commune de Saint-Quintin-sur-Sioule

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112048 Demandes de subvention DETR 2022 – Grosses réparations de voirie– Commune de Châteauneuf-les-Bains (Priorité2)**

Dans le cadre de la programmation DETR 2022-2024, la commune de Châteauneuf-Les-Bains souhaite réaliser des travaux de voirie sur différentes voies communales (VC106 « Sainte-Linge » et VC303 « Concizes ») pour un coût total de 22 610.00 €HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du DETR 2022.

Avec un taux de 30 %, la subvention DETR 2022 représente : 3 313.50 €

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	22 610,00 €	État - DETR 2022	22 610,00 €	30,00%	3 313,50 €	14,66%
		Département - FIC 2022	22 610,00 €	25,75%	5 822,08 €	25,75%
		Autofinancement			13 474,43 €	59,59%
<b>TOTAL</b>	<b>22 610,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>22 610,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier DETR 2022 pour la commune de Châteauneuf-les-Bains

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112049 Demandes de subvention DETR 2022 – Grosses réparations de voirie– Commune de Saint-Rémy de Blot (Priorité 1)**

Dans le cadre de la programmation DETR 2022-2024, la commune de Saint-Remy-de-Blot souhaite réaliser des travaux de voirie sur la voie communale VC248 « De Chomeil » pour un coût total de 22 119.00 €HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du DETR 2022.

Avec un taux de 30 %, la subvention DETR 2022 représente : 6 635.70 €.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	22 119,00 €	État - DETR 2022	22 119,00 €	30,00%	6 635,70 €	30,00%
		Département - FIC 2022	22 119,00 €	24,75%	5 474,45 €	24,75%
		Autofinancement			10 008,85 €	45,25%
<b>TOTAL</b>	<b>22 119,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>22 119,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier DETR 2022 pour la commune de Saint-Remy-de-Blot

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112050 Demandes de subvention DETR 2022 – Grosses réparations de voirie– Commune de Teilhède (Priorité 1)**

Dans le cadre de la programmation DETR 2022-2024, la commune de Teilhède souhaite réaliser des travaux de voirie sur les différentes voies communales VC1 « Chemin de la Ganne » et VC17 « Chemin de Lalong à la Ganne » pour un coût total de 48 975.00 €HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du DETR 2022.

Avec un taux de 30 %, la subvention DETR 2022 représente : 14 692.50 €

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses	Recettes
----------	----------

Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	48 975,00 €	État - DETR 2022	48 975,00 €	30,00%	14 692,50 €	30,00%
		Dpt - FIC 2022	48 975,00 €	18,25%	8 937,94 €	18,25%
		Autofinancement			25 344,56 €	51,75%
<b>TOTAL</b>	<b>48 975,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>48 975,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier DETR 2022 pour la commune de Teilhède

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202112051 Demandes de subvention DETR 2022 – Grosses réparations de voirie– Commune de Vitrac (Priorité2)**

Dans le cadre de la programmation DETR 2022-2024, la commune de Vitrac souhaite réaliser des travaux de voirie sur les différentes voies communales VC6 et VC8 pour un coût total de 35 605.00 €HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux la communauté de communes, compétente en matière de voirie, souhaite faire une demande de subvention au titre du DETR 2022.

Avec un taux de 30 %, la subvention DETR 2022 représente : 10 681.50 €

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel
Travaux	35 605,00 €	État - DETR 2022	35 605,00 €	30,00%	10 681,50 €	30,00%
		Département - FIC 2022	35 605,00 €	24,50%	8 723,23 €	24,50%
		Autofinancement			16 200,28 €	45,50%
<b>TOTAL</b>	<b>35 605,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>35 605,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- AUTORISE M. le président à déposer le dossier DETR 2022 pour la commune de Vitrac

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**FINANCES**

**D202112052 DM N° 2 sur le budget annexe « Restauration collective »**

La décision modificative n°2 a pour objet de faire un ajustement de crédits pour réaliser les écritures ICNE.

63206 Code INSEE	<b>COMBRILLES SIOULE ET MORGE</b> RESTAURATION COLLECTIVE	DM n°2 2021
---------------------	--	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**

REGULARISATION DE FIN D ANNEE ICNE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-66112 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0,00 €	121,57 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>121,57 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-773 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	121,57 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>121,57 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>121,57 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>121,57 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>121,57 €</b>		<b>121,57 €</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative N°2 du budget annexe « restauration collective »

*Pour : 47*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**QUESTIONS DIVERSES**

Le Président fait un point sur la revue de projets CRTE 2022, et incite les communes à confirmer le stade d'avancement de leur(s) projet(s) afin de garantir un début d'exécution rapide des travaux sur lesquels des dossiers de demande de subvention DETR/DSIL sont déposés car le nombre de dossiers est très important par rapport aux enveloppes disponibles. Lorsqu'une commune a déposé plusieurs projets, les communes peuvent également faire connaître leur ordre de priorité.

M. André LANGUILLE demande quand la plateforme EUROVIA située à Combronde sera démontée. Il est précisé que ladite plateforme sera démontée au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2022.

La séance est levée à 20H15.

## Liste des délibérations du Jeudi 9 décembre 2021

<b>SERVICES FONCTIONNELS.....</b>	<b>5</b>
D202112001    MODIFICATIF DU TABLEAU DES EFFECTIFS .....	5
<b>AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT .....</b>	<b>9</b>
D202112002    PARC DE L'AIZE ZAC 1 MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES ZAC 1.....	9
D202112003    ZA LA VARENNE COMPROMIS DE VENTE AVEC M. DAFOUR (COMBRONDE AUTOMOBILES).....	10
D202112004    MODIFICATION DES DELEGUES AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER (COLLEGE PRIVES).....	11
<b>ARICULTURE ET FORET .....</b>	<b>12</b>
D202112005    AVENANT 2022 FINANCEMENT DU RESEAU FONCIER AGRICOLE .....	12
<b>TRANSITION ECOLOGIQUE - GEMAPI.....</b>	<b>13</b>
D202112006    ANIMATION MUTUALISEE AUTOUR DE LA GEMAPI ET DU CONTRAT TERRITORIAL BASSIN DE LA SIOULE (AVENANT N°3 CONCERNANT LE FINANCEMENT 2022) .....	13
D202112007    TRANSFERT DU TERRAIN D'EMPRISE DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE « SOLEIL DE LA VIOUZE » DU BUDGET ANNEXE « ZAC DE QUEUILLE » AU BUDGET PRINCIPAL.....	14
<b>SERVICES FONCTIONNELS - FINANCES .....</b>	<b>15</b>
D202112008    REPARTITION DES DOTATIONS D'INVESTISSEMENT VOIRIE.....	15
D202112009    AUTORISATION A ENGAGER LES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET .....	16
D202112010    BUDGET REOM ADMISSION EN NON-VALEUR .....	19
D202112011    DM N° 4 SUR LE BUDGET PRINCIPAL .....	19
D202112012    DM N° 1 SUR LE BUDGET ANNEXE « ZAC DE QUEUILLE » .....	20
D202112013    DM N° 1 SUR LE BUDGET ANNEXE « RESTAURATION COLLECTIVE » .....	21
D202112014    DM N° 1 SUR LE BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES LA VARENNE ».....	22
D202112015    DM N° 1 SUR LE BUDGET ANNEXE « ZA SAINT-PARDOUX » .....	22
D202112016    DM N° 1 SUR LE BUDGET ANNEXE « ENFANCE JEUNESSE » - SERVICE ALSH.....	23
D202112017    DM N° 2 SUR LE BUDGET ANNEXE « ENFANCE JEUNESSE » - SERVICE MICROCRECHE.....	24
D202112018    DM N° 3 SUR LE BUDGET ANNEXE « ENFANCE JEUNESSE » - SERVICE TAP (TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES) 25	25
D202112019    MODIFICATION DELEGUES SICTOM DES COMBRAILLES (ST QUINTIN SUR SIOULE) .....	26
D202112020    RQSP 2020 SICTOM DES COMBRAILLES.....	26
<b>INFRASTRUCTURES - VOIRIES .....</b>	<b>27</b>
D202112021    DEMANDES DE SUBVENTION FIC 2022 – AMENAGEMENT DE BOURG- COMMUNE DE BEAUREGARD-VENDON 27	27
D202112022    DEMANDES DE SUBVENTION FIC 2022 – VOIRIE COMMUNALE – COMMUNE DE CHAMPS (PRIORITE 1).....	27
D202112023    DEMANDES DE SUBVENTION FIC 2022 – VOIRIE COMMUNALE – COMMUNE DE CHARBONNIERES LES VIEILLES (PRIORITE 1) 28	28
D202112024    DEMANDES DE SUBVENTION FIC 2022 – VOIRIE COMMUNALE – COMMUNE DE CHATEAUNEUF-LES-BAINS (PRIORITE 1) 29	29
D202112025    DEMANDES DE SUBVENTION FIC 2022 – VOIRIE COMMUNALE – COMMUNE DE DAVAYAT (PRIORITE 1).....	29
D202112026    DEMANDES DE SUBVENTION FIC 2022 – VOIRIE COMMUNALE – COMMUNE DE JOZERAND (PRIORITE 2).....	30
D202112027    DEMANDES DE SUBVENTION FIC 2021 – VOIRIE COMMUNALE – COMMUNE DE LISSEUIL (PRIORITE 2) .....	30
D202112028    DEMANDES DE SUBVENTION FIC 2022 – VOIRIE COMMUNALE – COMMUNE DE MONTCEL (PRIORITE 1).....	31
D202112029    DEMANDES DE SUBVENTION FIC 2022 – VOIRIE COMMUNALE – COMMUNE DE SAINT-GAL-SUR-SIOULE (PRIORITE 1) 31	31
D202112030    DEMANDES DE SUBVENTION FIC 2022 – VOIRIE COMMUNALE – COMMUNE DE SAINT-MYON (PRIORITE 1) 32	32
D202112031    DEMANDES DE SUBVENTION FIC 2022 – VOIRIE COMMUNALE – COMMUNE DE SAINT-PARDOUX (PRIORITE 1) 32	32
D202112032    DEMANDES DE SUBVENTION FIC 2022 – VOIRIE COMMUNALE – COMMUNE DE SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE (PRIORITE 2) 33	33

D202112033	DEMANDES DE SUBVENTION FIC 2022 – VOIRIE COMMUNALE – COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-BLOT (PRIORITE 2)	34
D202112034	DEMANDES DE SUBVENTION FIC 2022 – VOIRIE COMMUNALE – COMMUNE DE TEILHEDE (PRIORITE 1) .....	34
D202112035	DEMANDES DE SUBVENTION FIC 2022 – VOIRIE COMMUNALE – COMMUNE DE VITRAC (PRIORITE 1).....	35
D202112036	DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2022 – AMENAGEMENT DE BOURG ET DE VILLAGE– COMMUNE DE BEAUREGARD-VENDON (PRIORITE 1) .....	35
D202112037	DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2022 – GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE – COMMUNE DE CHAMPS.....	36
D202112038	DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2022 – GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE– COMMUNE DE DAVAYAT (PRIORITE 1)	37
D202112039	DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2022 – GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE– COMMUNE DE JOZERAND (PRIORITE 1)	37
D202112040	DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2022 – AMENAGEMENT DE BOURG ET DE VILLAGE– COMMUNE DE LES ANCIZES-COMPS (PRIORITE 1) .....	38
D202112041	DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2022 – GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE– COMMUNE DE LISSEUIL (PRIORITE 1)	38
D202112042	DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2022 – GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE– COMMUNE DE MONTCEL (PRIORITE 1)	39
D202112043	DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2022 – AMENAGEMENT DE BOURG ET DE VILLAGE– COMMUNE DE POUZOL (PRIORITE 1)	39
D202112044	DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2022 – GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE– COMMUNE DE SAINT-GAL- SUR-SIOULE (PRIORITE 1).....	40
D202112045	DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2022 – GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE – COMMUNE DE SAINT-MYON (PRIORITE 1)	40
D202112046	DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2022 – GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE – COMMUNE DE SAINT- PARDOUX (PRIORITE 1) .....	41
D202112047	DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2022 – GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE– COMMUNE DE SAINT-QUINTIN- SUR-SIOULE (PRIORITE1) .....	42
D202112048	DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2022 – GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE– COMMUNE DE CHATEAUNEUF- LES-BAINS (PRIORITE2).....	42
D202112049	DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2022 – GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE– COMMUNE DE SAINT-REMY DE BLOT (PRIORITE 1)	43
D202112050	DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2022 – GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE– COMMUNE DE TEILHEDE (PRIORITE 1)	43
D202112051	DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2022 – GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE– COMMUNE DE VITRAC (PRIORITE2)	44
<b>FINANCES</b> .....		<b>44</b>
D202112052	DM N° 2 SUR LE BUDGET ANNEXE « RESTAURATION COLLECTIVE » .....	44

**Signatures des membres présents au conseil communautaire du**  
**Jeudi 9 décembre 2021**

Le Président,  
M. GUILLOT Sébastien

La Secrétaire de séance,  
Mme BERTIN Christine

Les membres du conseil communautaire :

ANTUNES Fernand Les Ancizes-Comps	BALY Franck Saint-Georges-de-Mons	BARE Michaël Charbonnières-les-Vieilles	BISCARAT Catherine Pouzol
BERTIN Christine Combronde	BLANC Sébastien Loubeyrat	BONNET Grégory Montcel	BOULEAU Bernard Blot-l'Eglise
CANUTO Stéphane Queuille	CAUDRELIER-PEYNET Valérie Loubeyrat	CHAMPOUX Nathalie Charbonnières-les-Vieilles	CHARBONNEL Pascal Teilhède
COUCHARD Olivier Manzat <b>Procuration à M. José DA SILVA</b>	CRISPYN Guillaume Champs	DA SILVA José Manzat	DA SILVA Sidonio Saint-Angel
DESGEORGES Céline Saint-Georges-de-Mons <b>Procuration à M. Dominique RAYNAUD</b>	DOSTREVIE Corinne Manzat	ESPAGNOL Alain Combronde <b>Procuration à Mme Christine BERTIN</b>	FABRE Jean Louis Davayat
FRADIER Alain Yssac-la-Tourette <b>Procuration à M. Sébastien GUILLOT</b>	GALTIER Jean-Michel Beauregard-Vendon	GARRACHON Annie Les Ancizes-Comps	GAY Laetitia Beauregard-Vendon

GENDRE Martial Lisseuil Suppléant M. André BROMONT	GEORGES Denis Beauregard-Vendon	GRIVOTTE Jean-Michel Combronde	HARDOUIN Frédéric Loubeyrat Procuration à M. Sébastien BLANC
LANGUILLE André Jozerand	LEFOUR Maryse Saint-Georges-de-Mons Procuration à M. Julien PERRIN	LESCURE Bernard Marcillat	MANUBY Didier Les Ancizes-Comps
MARTIN Roland Prompsat	MEGE Isabelle Les Ancizes-Comps Procuration à Mme Annie GARRACHON	MUSELIER Jean-Pierre Saint-Myon	PERRET Delphine Combronde
PERRIN Julien Saint-Georges-de-Mons	PIEUCHOT-MONNET Chantal Saint-Pardoux	POUZADOUX Jean-Paul Combronde	RAFFIER Christian Saint-Quintin-Sur-Sioule
RAYNAUD Dominique Saint-Georges-de-Mons	ROGUET François Saint-Rémy-de-Blot	ROUGIER Laetitia Châteauneuf-Les-Bains	SCHIETTEKATTE Charles Saint-Gal-sur-Sioule
SOULIER Gérard Vitrac	VENEAULT Gérard Saint-Hilaire-La-Croix		